

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 22 /PM/2025

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature, porte-parole dudit conseil invite tous les magistrats civils et militaires de la catégorie 4 à 9 non encore immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Public de l'État « CNSSAP » en sigle, à régulariser leur situation sociale suivant le programme ci-après :

1. Le jeudi, 27 novembre 2025 de 8h00 à 15h00 : anciens magistrats y compris les nouveaux nommés le 26 juin 2023;
2. Le vendredi, 28 novembre 2025 de 8h00 à 14 h00 : nouveaux magistrats nommés le 28 mars 2025 du n°1 au n° 400. Les détails pour la suite de l'immatriculation des nouveaux magistrats des n° 401 à 2500 seront communiqués ultérieurement.

Lieu : Cour d'appel de Kinshasa/Gombe

Après immatriculation à la CNSSAP, une carte de sécurité sociale sera délivrée sur place. De même qu'un duplicata pour ceux qui ont perdu les originaux de leur carte.

NB : L'immatriculation au régime contributif du sécurité sociale de l'agent public de l'État est obligatoire à tous.

Fait à Kinshasa, le

26 NOV 2025

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

